



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : Guadeloupe

Question écrite n° 17413

Texte de la question

M. Éric Jalton appelle l'attention de M. le ministre des outre-mer sur la demande de reconnaissance des événements qui ont ensanglanté la Guadeloupe, durant le mois de mai 1967. Il s'agit là d'éclairer l'histoire contemporaine de la Guadeloupe de la clarté que méritent tous les événements passés afin qu'ils ne soient plus traités par la passion des positions mais par la raison des faits. Il demande instamment au ministère de l'outre-mer l'appui nécessaire afin que soient ouvertes aux chercheurs, juristes, à tous, les archives, administratives, militaires concernant les événements des 26 et 27 mai 1967.

Texte de la réponse

Début mai 1967, les ouvriers du bâtiment de Guadeloupe se mettent en grève afin d'obtenir une augmentation de salaires et la parité en matière de droits sociaux. Face à une situation de conflit persistant, le patronat ouvre des négociations le 26 mai 1967 à la CCI de Pointe-à-Pitre. Les délégations patronales et syndicales se rencontrent sous la médiation de l'Inspection départementale du travail. L'échec de ces négociations entraîne des heurts Place de la Victoire (en face du siège de la CCI), entre une foule de manifestants et les forces de l'ordre. Pour répondre à l'envoi de projectiles par les manifestants, les forces de l'ordre ouvrent le feu et causent la mort de plusieurs personnes. Le lendemain, le 27 mai, en réaction à la journée du 26, plusieurs milliers de lycéens et d'étudiants manifestent dans les rues de Pointe-à-Pitre. Ils s'affrontent violemment avec les forces de l'ordre qui font à nouveau usage de leurs armes. La situation se normalise définitivement le 28 mai. Suite aux événements, plusieurs militants du GONG (Groupe d'organisation nationale de la Guadeloupe) sont arrêtés. Ils seront condamnés et emprisonnés en métropole pour atteinte à l'intégrité du territoire national. Le bilan de ces journées de mai 1967, retenu à l'époque, fait état de 7 à 8 morts parmi les manifestants et de plus de 30 blessés parmi les gendarmes et CRS. Ce chiffre n'a jamais fait l'objet d'un consensus d'autant qu'en 1985, le secrétaire d'Etat chargé des DOM-TOM, Georges Lemoine, évoquait sur RFO Guadeloupe le chiffre de 87 morts concernant cet événement. Le Gouvernement souhaite que toute la transparence soit faite sur ces dramatiques événements, conformément aux engagements du Président de la République. C'est la raison pour laquelle la création d'une commission d'information historique chargée d'apporter la lumière sur les faits survenus en mai 1967 pourrait être proposée. Cette commission serait composée de personnalités reconnues pour leur compétence d'historiens et leur expérience en matière de recherche, d'enseignement ou de conservation en lien avec les événements à étudier. Le ministre des outre-mer fera des propositions au Premier ministre en ce sens, en lien avec les autres ministères concernés.

Données clés

Auteur : [M. Éric Jalton](#)

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17413

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 14 mai 2013

Question publiée au JO le : [5 février 2013](#), page 1240

Réponse publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5909